

Mme et Mr Jean-Yves CHALENCON
7 Allée des Garrets
42230 ST VICTOR SUR LOIRE

ENVOI PAR COURRIEL : jymf42@hotmail.fr

OBJET : Proposition de cession de la parcelle communale AY 03 - HM/LL/SD - CHALENCON

Responsable du Service Urbanisme : Laure LOZANO - **Mail** : l.lozano@ville-vias.fr

Affaire suivie par : Sophie DELAGE - **Tél** : 04 67 21 87 65 - **Mail** : s.delage@ville-vias.fr

Vias, le **30 MAI 2024**

Madame, Monsieur,

Par courrier du 19 avril 2023, réceptionné le 24 avril 2023 en Mairie, vous vous êtes officiellement porté acquéreur d'une partie de la parcelle AY 03 d'une superficie de 111 m².

Je vous informe que la Ville de Vias est favorable à votre demande.

Afin de pouvoir soumettre cette cession au prochain Conseil Municipal, je tiens à vous préciser les conditions techniques de cette opération :

- Superficie cédée définie par le Cabinet BBASS : 111 m² en zone I-AUT1 du PLU
- Offre d'achat acceptée : 25 000 €
- Frais annexes : géomètre, géodétection, travaux (raccordement aux réseaux, travaux d'aménagement de l'entrée de la parcelle, clôture, et autres), frais de Notaire, seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Dans la mesure où les travaux d'aménagement de l'entrée ne seront pas réalisés, vous devrez obtenir l'accord de l'Assemblée Générale des Copropriétaires de la Résidence « Villas Azurée » pour assurer l'accès à ce lot ainsi créé.

Si ces modalités de cession reçoivent votre agrément, je vous remercie de bien vouloir me retourner le présent courrier accompagné de la mention « bon pour accord », daté et signé par vos soins.

Dans cette attente, le Service Urbanisme et moi-même restons à votre entière disposition pour tout complément d'informations.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma parfaite considération.

Bon pour accord

le 3.06.2024



Mme Muriel PRADES
Adjointe au Maire,
Déléguée au Droit des Sols



MAIRIE DE VIAS
Service Courrier
Arrivé le :

10 JUIN 2024

Original :
Copie :